

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 janvier 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 337 Vœu relatif à l'insertion des populations Roms.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la migration intra-européenne de populations en grande précarité, qui génère un certain nombre de problèmes auxquels la Ville se doit d'apporter des réponses constructives ;

Considérant que si rien n'est fait pour faciliter l'insertion de ces populations dans la société, les phénomènes de décrochage déjà observés chez les plus jeunes, d'addictions, de prostitution ou les pratiques maffieuses n'iront que grandissant et la grande précarité ne fera que s'aggraver ;

Considérant qu'un plan de résorption des bidonvilles est à l'étude, avec sur un temps court la mise à l'abri des personnes et sur un temps plus long un réel plan d'insertion des populations ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris à une plate-forme d'échanges entre villes, ce qui est une action nécessaire mais insuffisante : il faut aller plus loin et mettre en place des projets expérimentaux d'insertion des populations ;

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2014, les mesures transitoires privant les Roms de travailler en France vont être levées et l'accès à l'emploi leur sera donc possible ;

Considérant le rapport parlementaire sur l'intégration des populations Roms, dont la synthèse indique la nécessité de mobiliser les fonds européens disponibles pour lancer des initiatives au niveau local ;

Aussi, sur proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. René DUTREY, des élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés et de M. Pierre SCHAPIRA au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la Ville mobilise les fonds européens dans les plus brefs délais pour mettre en place des projets d'insertion par l'économie dès 2014 à destination de populations en grande précarité, et notamment des Roms, avec formations professionnelles validées en fin de cursus.